



# BTSA AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

**DURÉE : 2 ans par apprentissage**

## Conditions d'admission :

- Être âgé de 16 à 30 ans et avoir signé un contrat d'apprentissage avec une entreprise
- Être titulaire d'un Baccalauréat Technologique ou Professionnel

## Inscription :

- sur [www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr)
- au CFA : [cfa.merdrignac@educagri.fr](mailto:cfa.merdrignac@educagri.fr) ou à l'occasion d'une Journée Portes Ouvertes, en savoir + : <http://www.lycee-merdrignac.educagri.fr>

## ORGANISATION DE LA FORMATION

27 semaines/an en entreprise

20 semaines/an au CFA

- Accompagnement du projet personnel et professionnel
- Organisation économique, sociale et juridique – Économie d'entreprise
- Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation
- Traitement des données – Technologies de l'information et du multimédia
- Langue vivante
- EPS
  
- Politiques et modes de gestion du paysage
- Approche historique et culturelle du paysage
- Connaissances du végétal dans son environnement
- Techniques d'études paysagères
- Projets d'aménagements paysagers
- Modules d'Initiative Locale : infographie

## DIPLÔME

Le diplôme de BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR est attribué à la fin des 2 années de formation selon les résultats obtenus à 50% en contrôle continu en cours de formation et à 50% en épreuves terminales.

## DÉBOUCHÉS

- Responsable de chantiers, technicien supérieur en bureau d'études, responsable des aménagements paysagers en collectivités...

## POURSUITE DES ÉTUDES

- Licence Professionnelle
- Écoles d'architectes paysagistes



le **+** à MERDRIGNAC

- Participation à des salons professionnels, visites en entreprises, conception de projets et accès aux nouvelles technologies .